8. L'environnement du logement

1. L'appréciation de l'environnement immédiat

Benjamin WAYENS
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire - ULB

Le recensement de 2001 offre pour la première fois l'opportunité d'examiner l'appréciation qu'ont les Bruxellois de leur environnement de manière spatialement détaillée. Le fait que l'ensemble de la population légalement enregistrée ait été interrogée permet d'utiliser un nombre d'enquêtes autorisant une exploitation jusqu'au niveau du secteur statistique.

En pratique, tous les ménages ont dû se prononcer sur la manière dont ils jugeaient l'environnement immédiat de leur logement quant à l'aspect esthétique des constructions, la propreté, la qualité de l'air et la tranquillité. Ils ont pu également évaluer les facilités (équipements) du quartier, dont les espaces verts. L'échelle d'évaluation comprenait trois niveaux : très agréable, satisfaisant ou peu agréable pour l'environnement; très bien équipé, normalement équipé ou mal équipé pour les facilités du quartier. Les appréciations ainsi collectées sont des évaluations qui varient selon les ménages et dépendent de l'importance accordée aux différents éléments. La notion de voisinage est également laissée à l'appréciation des répondants et différera également selon les contextes. Enfin, les appréciations relatives à un aspect précis peuvent être influencées par une satisfaction ou une insatisfaction globale. Le recensement nous permet de savoir comment les ménages évaluent leur environnement résidentiel.

L'indice de satisfaction cartographié correspond au solde des réponses positives et négatives. La part des répondants insatisfaits a été déduite de la part des répondants satisfaits. Cette valeur est ensuite rééchelonnée de manière à ce que la valeur 100 signifie qu'il y a autant de ménages satisfaits que de ménages insatisfaits. Lorsqu'elle est supérieure à 100, il y a plus de ménages satisfaits, lorsqu'elle est inférieure à 100, il y a plus de ménages insatisfaits.

Figure 8-01 Appréciation de l'environnement du logement

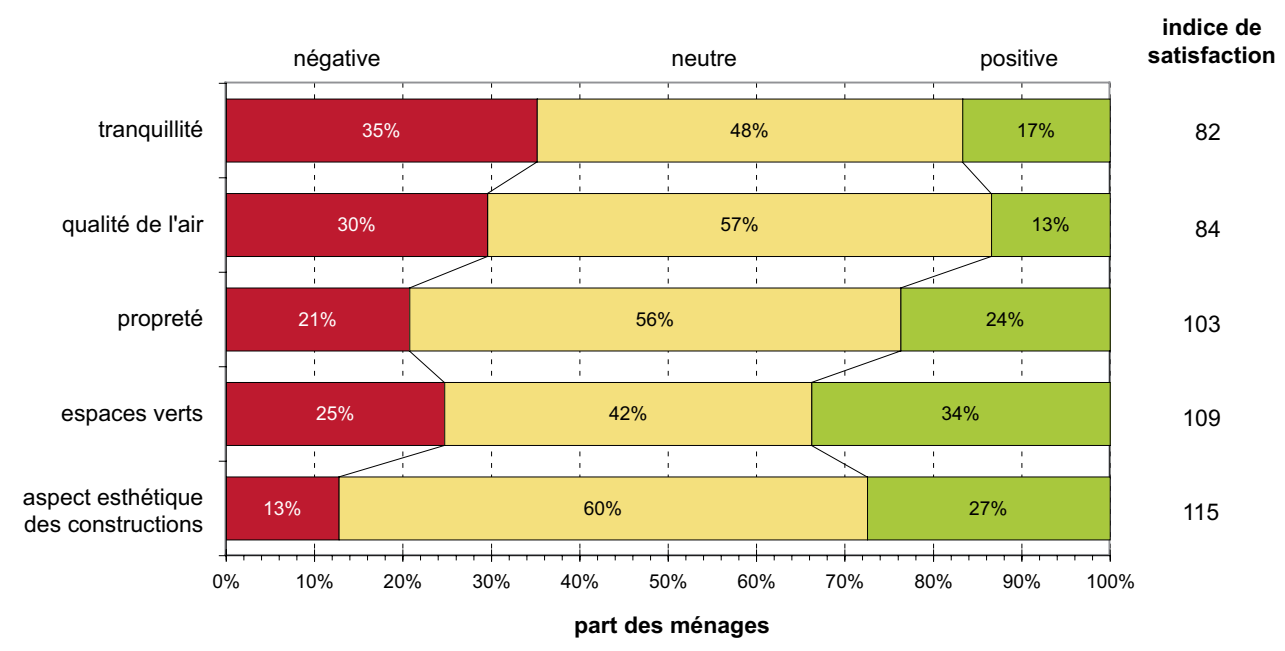

2. L'appréciation de la tranquillité

Pour mettre en perspective les appréciations de la population, quelques cartes reprenant des données qui ne se réfèrent plus à une appréciation subjective mais à un état de fait ont également été réalisées. Elles sont issues d'autres parties du questionnaire du recensement (jardin), de banques de données externes (parcs publics) ou d'estimations mobilisant des données relatives à la topographie et au trafic routier (exposition au bruit). Mais la démarche de confrontation entre l'appréciation des habitants et des indicateurs d'exposition et de disponibilité plus directs reste difficile et partielle car pour de nombreux thèmes, dont notamment la pollution de l'air, le réseau d'observation est trop lâche pour fournir à ce jour une cartographie à l'échelle des secteurs statistiques.

Malgré les quelques réserves émises ci-dessus, il faut insister sur le fait qu'une cartographie fine de l'appréciation de leur environnement résidentiel par les habitants est exceptionnelle et que les images qui se dégagent sont spatialement cohérentes.

Les réponses portant sur la tranquillité (bruit, pollution sonore) indiquent clairement que cette thématique est critique en Région bruxelloise où près de 35 % des ménages se plaignent du manque de tranquillité dans le voisinage alors que seulement 17 % sont très satisfait. Cela se ressent dans l'indice de satisfaction qui n'est que de 82 pour la Région (figure 8-01). Cela se perçoit aussi bien sur la carte 8-01a, où les teintes rouge et orange dominent largement, synonymes de satisfaction peu élevée et donc d'un environnement jugé défavorable.

Les quartiers jugés très agréables sur le plan de la tranquillité sont peu nombreux et concentrés dans le quart sud-est de la Région bruxelloise, à proximité de la forêt de Soignes et dans le sud de Uccle. Les quartiers perçus comme bruyants se concentrent dans la première couronne, surtout à l'ouest, de Saint-Gilles à Schaerbeek et plus largement dans les parties de la ville les plus anciennement et densément urbanisées. Des zones particulièrement peu tranquilles se démarquent : environs de la Grand-Place et grands boulevards centraux, environs de la gare du Midi, quartiers industriels autour de la chaussée de Mons, centre de Molenbeek, quartier Nord, Haren, Schuman, porte de Namur, Cimetière d'Ixelles, … Ce bref inventaire met en évidence le fait que l'appréciation de la tranquillité est le résultat non pas d'un seul facteur de bruit mais de plusieurs, s'additionnant éventuellement : bruit routier et proximité d'industries pour les environs de la chaussée de Mons (Cureghem-Birmingham), survol des avions à Haren, tourisme et vie nocturne aux environs de la Grand-Place, très fortes densité résidentielles aux logements peu confortables dans les quartiers les plus anciennement urbanisés, … Les données de l'enquête santé 2001 réalisée par l'Institut de Santé Publique montre d'ailleurs très bien que le bruit routier (29 % des plaintes) est certes la principale gène environnementale, mais que les bruits de voisinage (21 %) sont également une composante importante de la nuisance sonore.

La comparaison entre la carte de l'appréciation de la tranquillité et celle de l'exposition au bruit routier (carte 8-01) illustre bien le fait que l'appréciation des nuisances sonores n'est, à l'échelle du secteur statistique, que partiellement expliquée par l'exposition au trafic. La carte de l'exposition au bruit routier (carte 8-01b) apparaît de premier abord comme très différente de celle de la satisfaction vis-à-vis de la tranquillité (carte 8-01a). Il y malgré tout une corrélation négative significative entre ces deux variables à l'échelle des secteurs statistiques (-0,25) si on calcule la part de la population exposée à un bruit routier supérieur à 60db par secteur statistique en faisant la moyenne des valeurs de modélisation cartographique réalisée par l'IBGE dans le cadre du projet européen Life, qui intègre la configuration du bâti, la nature des voiries et l'intensité du trafic. La valeur du secteur statistique tient compte de la répartition interne de la population en son sein, estimée sur base de la répartition des surfaces plancher résidentielles (superficies affectée au logement en tenant compte du nombre d'étages).

Une comparaison plus approfondie des deux cartes montre que, si à l'échelle de la Région bruxelloise on ne retrouve pas les mêmes oppositions majeures, à une échelle plus locale, les deux cartes présentent plus de similitudes. Les grands axes à fort passage sont soulignés par des zones rouges sur les deux cartes (Mettewie, chaussées de Louvain ou d'Alsemberg, avenue Winston-Churchill ou Cureghem par exemple). Mais la comparaison des deux cartes rappelle surtout que la question relative à l'appréciation de la tranquillité était relative au quartier, ce qui induit un certain effet de «lissage». En effet, on peut tout à fait résider dans une rue calme mais dans un quartier globalement bruyant : considérer le quartier comme peu tranquille est alors légitime. Or la carte d'exposition au bruit routier se fonde sur un modèle théorique de diffusion et fournit une estimation à l'échelle du tronçon de rue. Tous les résidents de cette rue calme seront alors considérés comme peu exposés et influenceront les valeurs du secteur statistique à la baisse. De plus, il ne faut évidemment pas perdre de vue que la carte de l'appréciation intègre un avis relatif à l'ensemble des sources de nuisances portant atteinte à la tranquillité alors que la carte d'exposition au bruit routier n'intègre qu'un seul facteur.

La géographie dégagée par l'indice de satisfaction vis-à-vis de la tranquillité intègre certainement des éléments liés à des sources de bruits associées au transport ou aux activités économiques mais présente aussi de nombreux traits communs avec la structure du logement (type, qualité et densité d'occupation). Le simple croisement avec le type de logement montre qu'en moyenne, les occupants d'appartement se plaignent deux fois plus de la tranquillité du quartier que ceux résidant dans des maisons non-jointives. Si le type de logement module la probabilité de subir des troubles de voisinage, les caractéristiques socio-économiques des habitants modulent leur capacité à choisir leur logement et leur environnement résidentiel. Aussi, il n'est pas étonnant de constater une forte corrélation entre appréciation de l'environnement et niveau socio-économique du quartier.

Carte 8-01 Appréciation de la tranquillité dans l'environnement immédiat du logement et estimation de l'exposition au bruit routier

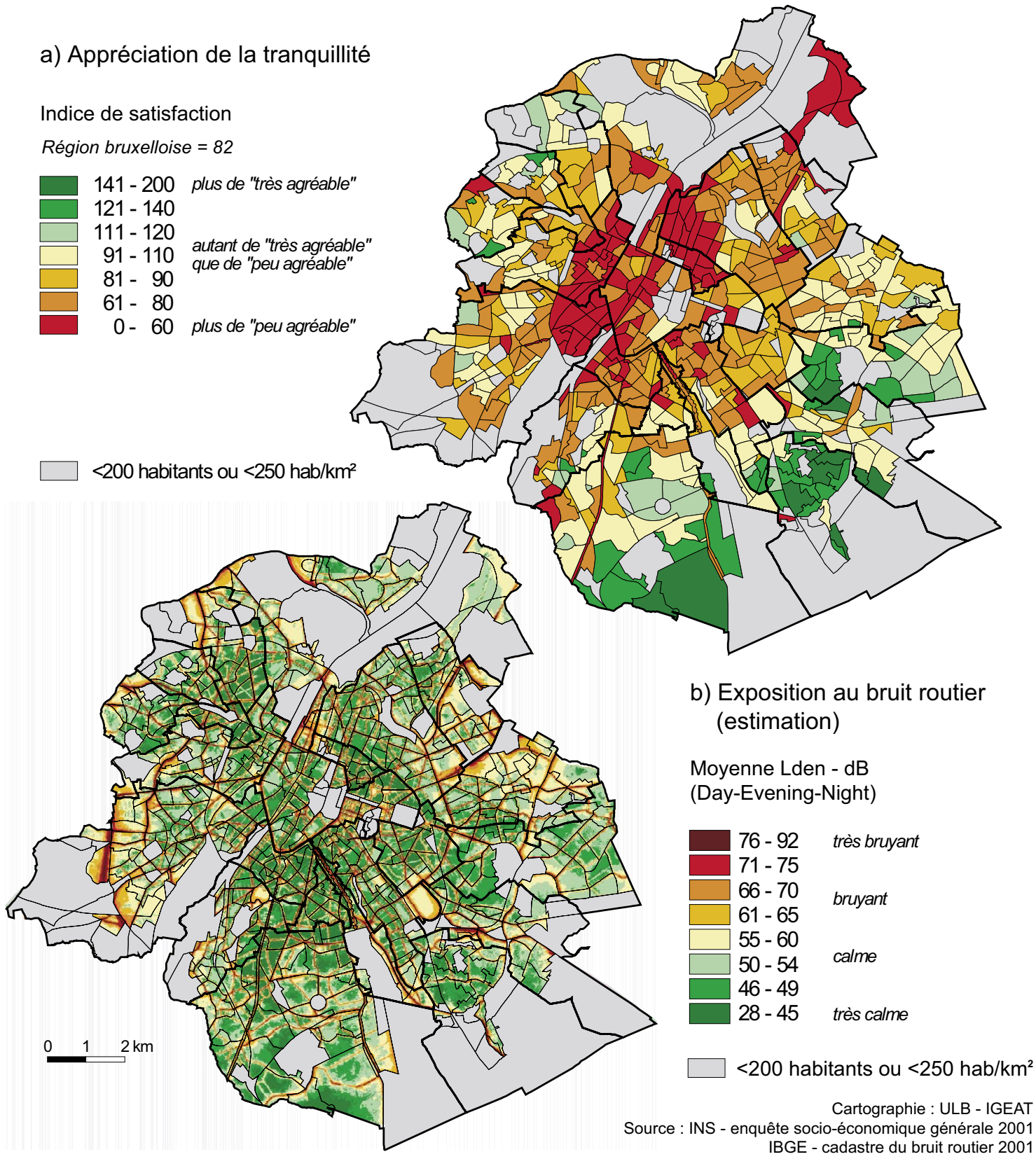

Cartographie : ULB - IGEAT
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001
IBGE - cadastre du bruit routier 2001

3. L'appréciation de la qualité de l'air et de la propreté

La carte 8-02a de l'appréciation de la qualité de l'air dessine une image très proche de celle de l'appréciation de la tranquillité, mais en renforçant l'opposition entre les appréciations très positives du quart sud-est de la seconde couronne (de Woluwé à Uccle) ou le Nord-Est (parties de Berchem, Ganshoren et Jette) d'une part, et le reste de la Région bruxelloise d'autre part. A nouveau, les parties les plus densément et anciennement urbanisées concentrent les appréciations négatives, en ce compris les versants de la vallée de la Senne à Anderlecht et Forest. Certaines concentrations industrielles (zone industrielle Birmingham-Cureghem, dépôts pétroliers du port de Bruxelles) peuvent expliquer des îlots d'appréciations plus défavorables que sur la carte de la qualité de l'air.

Globalement, l'appréciation de la propreté est nettement plus favorable : l'indice de satisfaction régional est de 103 contre 82 pour la tranquillité et 84 pour la qualité de l'air. Si les quartiers où les impressions positives dominent sont beaucoup plus nombreux, surtout à l'ouest, la partie centrale de l'agglomération concentre toujours les appréciations défavorables. Mais dans cet espace, le degré d'insatisfaction est moindre que pour l'air ou la tranquillité et des différences internes apparaissent. Le bas d'Anderlecht et de Molenbeek ainsi que l'ouest de Schaerbeek et le haut d'Ixelles sont perçus de manière plus négative que l'essentiel de Saint-Gilles ou la partie centrale du Pentagone.

Carte 8-02 Appréciation de la qualité de l'air et de la propreté dans l'environnement immédiat du logement

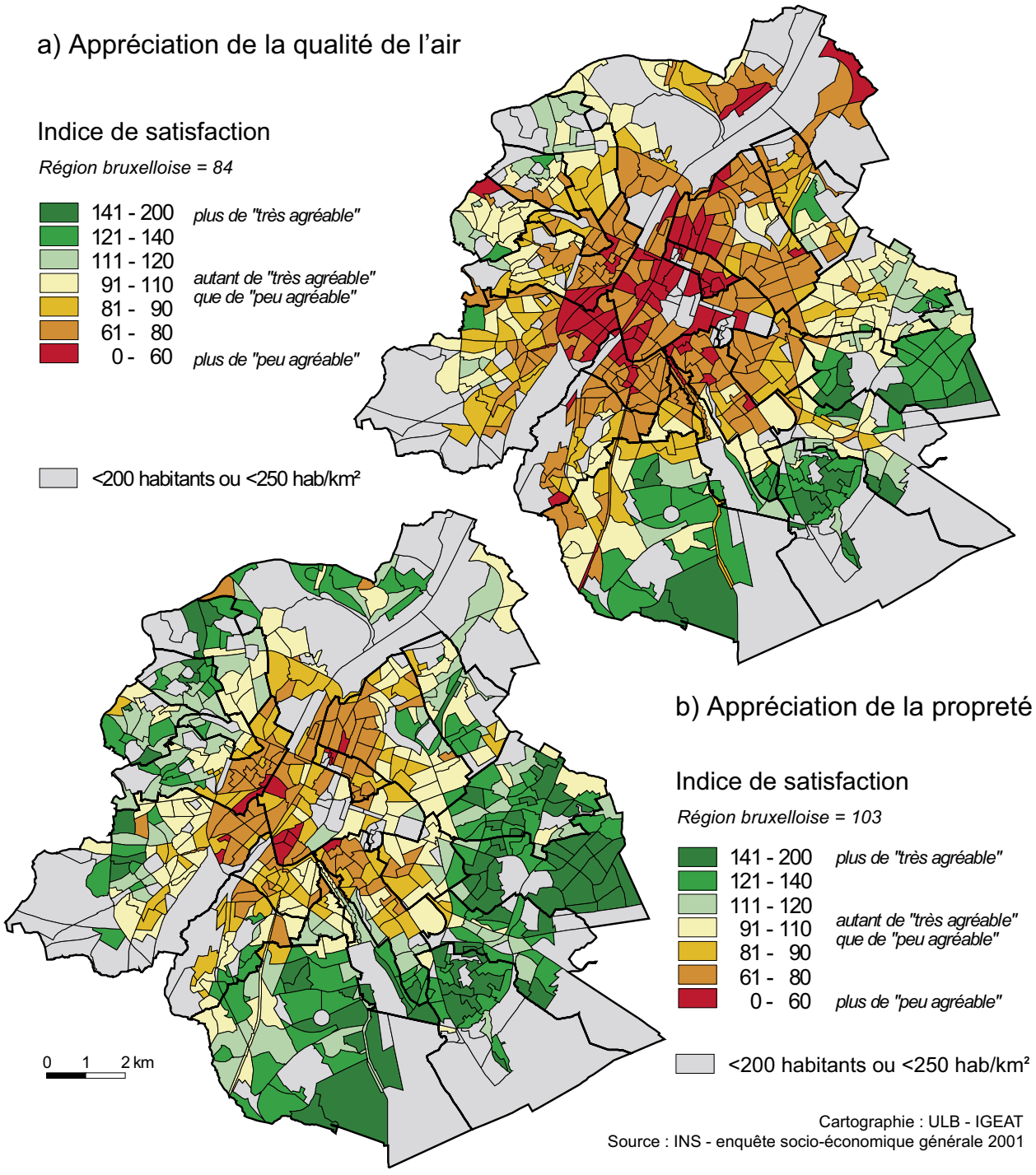

Carte 8-03 Appréciation de l'équipement en espaces verts dans l'environnement immédiat du logement, part de la population sans accès à un jardin privé et localisation des principaux espaces verts accessibles au public

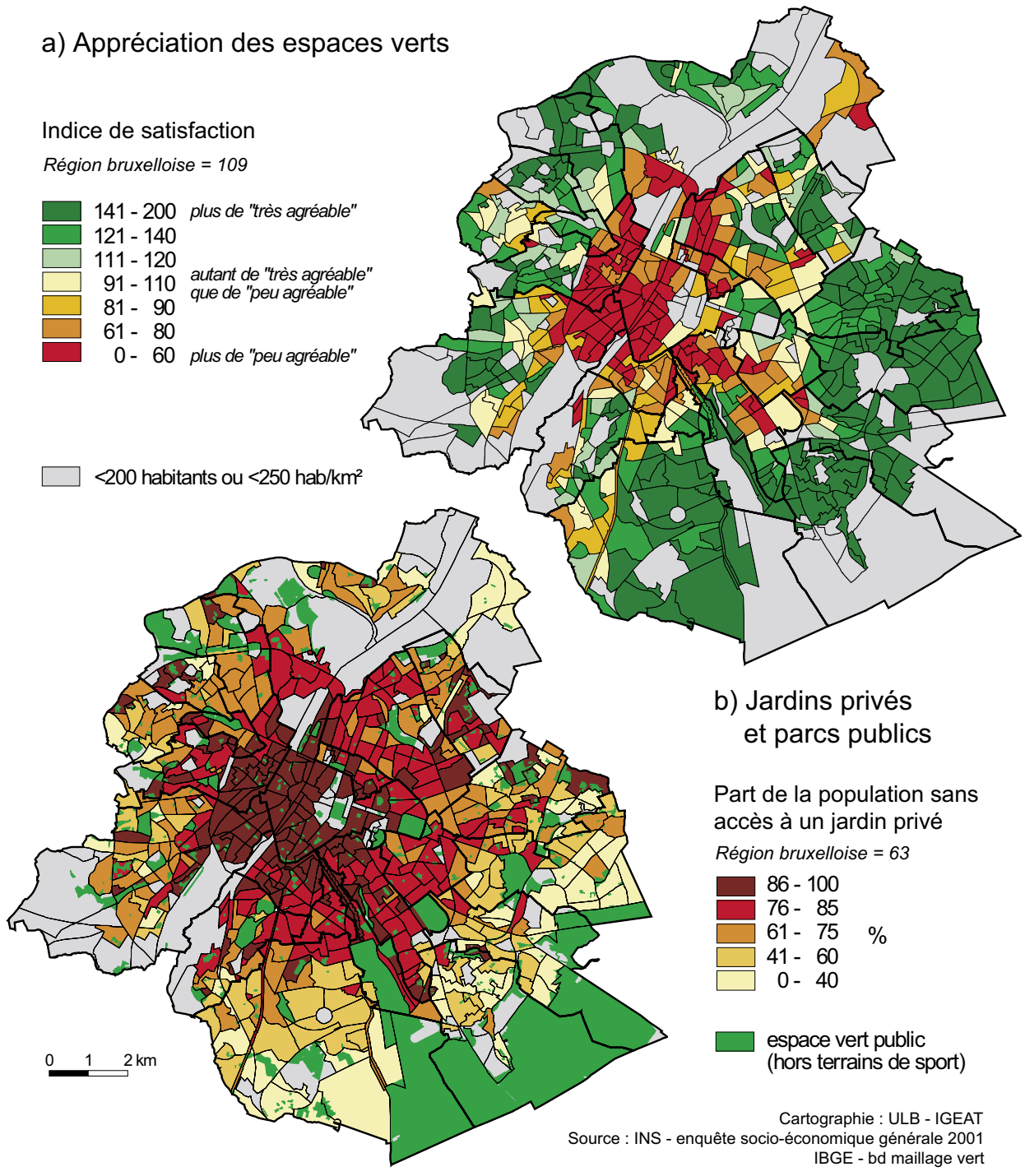

4. L'appréciation des espaces verts

L'appréciation des espaces verts est, à l'échelle régionale, relativement positive : l'indice de satisfaction est de 109, 34 % des ménages sont très satisfaits et seulement 25 % mécontents (figure 8-01). La carte 8-03 montre toutefois une géographie particulièrement déséquilibrée. Par secteur statistique, les appréciations sont soit très positives, soit très négatives. Les valeurs moyennes sont nettement plus rares. L'opposition entre la ville ancienne, densément peuplée, et le reste de la Région bruxelloise est très nette. Les jugements sont très négatifs au centre et dans la première couronne, à l'exception notable du quartier centré sur le square Marie-Louise. Au sud, dans l'axe de la vallée de la Senne, on constate clairement l'effet positif du parc de Forest. Par contre, dans le quartier Marie-Christine, l'appréciation est nettement moins positive malgré la proximité du domaine royal, qui est inaccessible au public. A l'ouest, dès que l'on dépasse la rocade ferroviaire, les appréciations positives dominent, sauf dans le centre historique d'Anderlecht. A l'est, dès que l'on franchit les boulevards de la grande ceinture (Lambermont, Reyers), les appréciations positives sont écrasantes, sauf à Haren, dans le quartier Reyers, dans la partie d'Etterbeek la plus éloignée du parc du cinquantenaire et au sud-ouest d'Uccle.

Cette géographie de la satisfaction vis-à-vis de l'offre en espaces verts traduit assez fidèlement les inégalités réelles d'accès. La carte de la part de la population n'ayant pas accès à un jardin privé dessine elle aussi un schéma centre-périphérie très net. Le manque d'espaces verts accessibles au public (en surimposition sur la carte 8-03b) dans la première couronne, particulièrement à l'ouest n'en est que plus criant. C'est dans cet espace que les enfants sont les plus nombreux, les jardins privés les plus rares, les logements les plus densément occupés et l'environnement en général le moins apprécié. Dans la seconde couronne ouest par contre, les espaces verts jouent clairement leur rôle social : la part de la population ayant accès à un jardin privatif est plus faible mais la satisfaction vis-à-vis des espaces verts est bonne suite à la présence de nombreux parcs de taille moyenne.

5. Une appréciation globale de l'environnement du logement

Les indices de satisfaction vis-à-vis de la tranquillité, de la qualité de l'air, de la propreté, des espaces vers mais aussi de l'esthétique des bâtiments sont suffisamment corrélés spatialement pour qu'un indice de satisfaction globale de l'environnement puisse être construit à l'échelle des secteurs statistiques. L'indice cartographié est la moyenne de ces cinq indices de satisfaction et s'interprète de la même manière : les indices supérieurs à 100 dénotent une appréciation plutôt positive, les indices inférieurs à 100 une dominance des avis plutôt négatifs.

La carte 8-04 présente tout logiquement le schéma centre-périphérie observé pour chacune des thématiques. L'environnement est le moins favorablement perçu au centre ville et en première couronne, surtout dans les quartiers les plus défavorisés (Cureghem, est de Molenbeek et ouest de Schaerbeek, Saint-Josse et nord-est d'Ixelles). Le versant forestois de la vallée de la Senne et le coeur historique d'Anderlecht font également parties des espaces résidentiels dont l'environnement est perçu comme peu favorable. A l'opposé, dans le quart sud-est (de Woluwé à Uccle), l'environnement résidentiel est plutôt bien perçu. La seconde couronne ouest de la Région bruxelloise présente des appréciations moyennes ponctuées d'îlots mieux perçus (ouest de Jette et Ganshoren, sud de Berchem, quartier Scherdemaal à Anderlecht, …). Les secteurs du pourtour du parc du Cinquantenaire, de Neder-over-Hembeek et du nord d'Evere se positionnent aussi dans les classes intermédiaires.

Cette géographie présente de nombreuses analogies avec la structuration socio-économique de la ville, les nuisances étant concentrées dans la partie centrale, tout comme les populations les plus précarisées. Ce lien est entretenu par le fonctionnement du marché du logement, où la capacité de choisir son logement et donc aussi l'environnement de son logement est largement subordonnée aux capacités financières du ménage. Mais contrairement à ce que l'on peut observer sur d'autres cartes de l'atlas, les quartiers de logements sociaux de seconde couronne ont une appréciation de l'environnement qui ne se distingue guère de celui des quartiers immédiatement limitrophes. A niveau socio-économique égal des résidents, l'appréciation de l'environnement est clairement meilleure dans les logements sociaux de seconde couronne que dans les quartiers défavorisés plus centraux, même si c'est plus sur le plan des espaces verts que de la propreté ou de la tranquillité que s'opère cette différentiation.
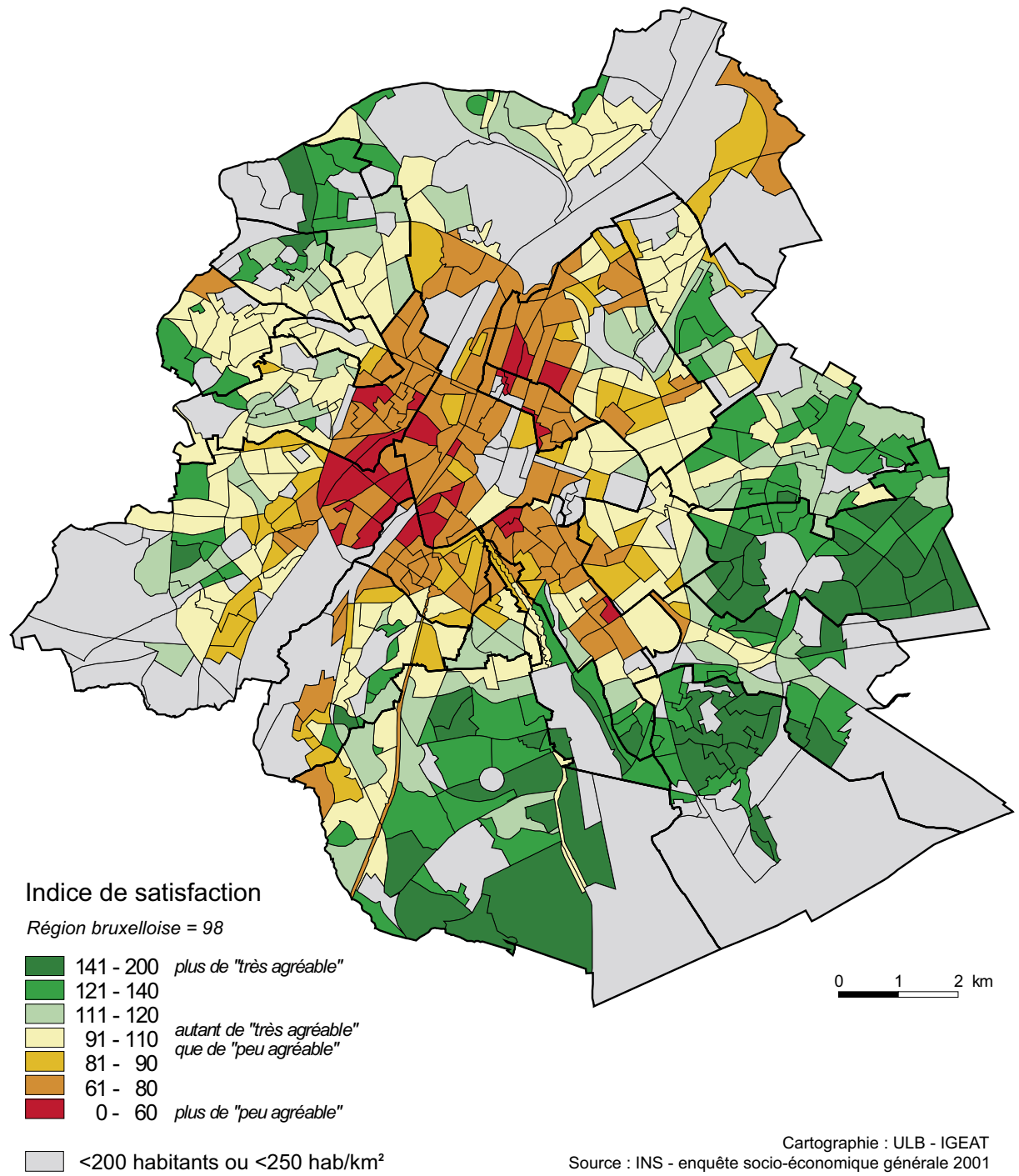
Carte 8-04 Appréciation globale de l'environnement immédiat du logement